



## DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 232, chemin de la Butte, a été déposée le 18 juin 2019.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 21 juin 2019

Le greffier adjoint,  
Olivier Trudel, avocat  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)